

ENS LYON – SESSION 2017 - ECONOMIE
EPREUVE COMMUNE SUR DOSSIER : ORAL

Jury : Marie Eyquem-Renault et Claire Silvant

A L'ATTENTION DU (DE LA) CANDIDAT(E)

Vous devez impérativement :

- 1- écrire lisiblement vos noms et prénoms,
- 2- signer, ci-dessous,
- 3- remettre votre sujet au jury et lui présenter votre pièce d'identité munie d'une photographie.

Nom :

Prénom :

Signature :

Sujet : Faut-il réformer la fiscalité française ?

Document 1 : P. ARTUS, 2016, « Que va-t-il se passer en France et en Italie si la concurrence par les coûts et par la fiscalité s'intensifie en Europe ? », *Flash Natixis*, 10 octobre 2016, n°1041.

Document 2 : Entretien avec Thomas PIKETTY, 2011, *Alternatives économiques*, n°299, février.

Document 3 : L. JEANNEAU et A. TOULON, 2014, « Les impôts en France sont-ils justes ? », *Alternatives économiques*, Hors-série n°103. Extrait.

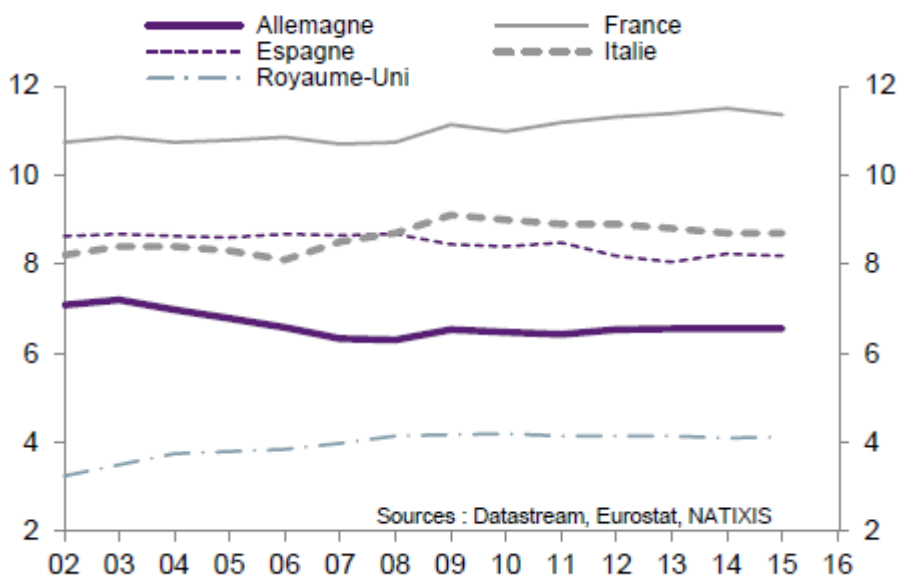
Document 1 :

Tableau 1 : Pays de la zone euro : taux d'imposition des profits des sociétés (2016, en %)

Royaume-Uni	20,0	Slovaquie	22,0
Suède	22,0	Slovénie	17,0
Danemark	22,0	Luxembourg	29,2
Allemagne	30,2	Estonie	20,0
France	34,4	Lettonie	15,0
Espagne	25,0	Lituanie	15,0
Italie	31,3	Malte	35,0
Pays-Bas	25,0	Chypre	12,5
Belgique	34,0	Pologne	19,0
Autriche	25,0	Hongrie	19,0
Finlande	20,0	République Tchèque	19,0
Portugal	29,5	Roumanie	16,0
Grèce	29,0	Bulgarie	10,0
Irlande	12,5	Croatie	20,0

Sources : OCDE, Commission Européenne, NATIXIS

Graphique 2
Cotisations sociales des entreprises
(en % du PIB valeur)



Document 2 :

Où beaucoup envisagent de faire simplement évoluer le système fiscal, vous en appelez à une " révolution fiscale ", notamment en matière d'impôt sur le revenu. Pourquoi ?

Pour deux raisons. D'abord parce que la complexité de notre système s'ajoute à la technicité du sujet pour le rendre opaque et incompréhensible aux yeux des citoyens. Un niveau de prélèvements obligatoires élevé (environ 45 % des revenus en France aujourd'hui) permet de financer une protection sociale ambitieuse, des écoles, des universités, etc. Mais cela crée aussi une obligation de transparence. Tout le monde paie des impôts : les gens modestes autant et même davantage que les gens riches. Chacun a le droit de comprendre et d'exiger plus de clarté aussi bien sur les efforts demandés aux uns et aux autres que sur l'usage qui est fait des recettes fiscales. C'est pourquoi notre livre s'accompagne d'un site Internet qui permettra à chacun, non seulement de se repérer dans le débat fiscal, mais aussi de simuler les réformes qu'il juge souhaitables.

La seconde raison est que notre système d'impôts directs sur le revenu - impôt sur le revenu et contribution sociale généralisée (CSG) - est en faillite. Théoriquement, l'impôt sur le revenu devrait réintroduire de la progressivité et contrecarrer ainsi le caractère fortement régressif des impôts indirects sur la consommation ou des cotisations sociales. Mais, en réalité, l'impôt sur le revenu actuel est lui-même régressif : à mesure qu'on monte dans l'échelle des revenus, le taux effectif d'imposition diminue. Notamment en raison des nombreuses niches fiscales. Bref, il ne suffit plus de faire des ajustements : il faut tout remettre à plat.

Comment ?

Nous pensons qu'il faut supprimer l'actuel impôt sur le revenu et créer un nouvel impôt direct qui consistera, en pratique, dans une extension de la CSG. Celle-ci est en effet un outil efficace : elle n'est pas mitée par une multitude de niches ; son assiette est perfectible, mais large, en particulier concernant les revenus du patrimoine ; et il s'agit d'un prélèvement à la source, à la fois plus simple pour le contribuable et plus facile à contrôler. Le problème de la CSG, c'est qu'elle est proportionnelle. Nous proposons donc d'y introduire un barème progressif très simple qui permette de la rendre plus juste.

Document 3 : Revenu avant et après redistribution, par décile et quintile de niveau de vie en 2013, en euros

